

Fiche de données de sécurité
selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom commercial	CrystalTop (toutes les structures)
Numéro d'enregistrement (REACH)	pas pertinent (mélange)
Identifiant unique de formule (UFI)	UFI : nicht zutreffend

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations

identifiées pertinentes	Revêtement et peinture Respecter la fiche technique
Utilisations déconseillées	Respecter la fiche technique

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Baumit GmbH
Wowfing 156
A-2754 Waldegg
L'Autriche

Téléphone: +43 (0)501 888 0

Ce numéro est disponible uniquement pendant les heures de bureau : Lun - Jeu 07h00 - 17h00
Vendredi 07h00 - 12h00

e-mail : office@baumit.com

e-mail (personne compétente) bureau@baumit.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Centre antipoison			
Pays	Nom	Code Postal/ ville	Téléphone
L'Autriche	Vergiftungsinformationszentrale an der 1. Clinique universitaire médicale 24h Notruf Mo-So	1090 Vienne	+ 43 (0)1 4064 343-0

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Section	Classe de danger	Chat-egorie	Classe de danger et catégorie	Danger déclaration
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	3	Chronique aquatique 3	H412

Pour le texte intégral des abréviations : voir la SECTION 16.

Les effets physico-chimiques, sanitaires et environnementaux négatifs les plus importants Les déversements et les eaux d'incendie peuvent provoquer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

- Mot d'avertissement non requis

- Pictogrammes non requis

- Mentions de danger

H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

- Conseils de prudence

P101 Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lisez attentivement et suivez toutes les instructions.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

- Informations supplémentaires sur les

dangers EUH208 Contient une masse réactionnelle de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one, 2-octyl-2H-isothiazol-3-on. Peut déclencher une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

- Règlement sur les Produits Biocides (RPB)

Contient:

Substances actives biocides
Nom de la substance
Masse réactionnelle de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one
Terbutryne
2-octyl-2H-isothiazol-3-on

2.3 Autres dangers

Danger particulier de glissement en cas de fuite/déversement du produit.









SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet (mélange).

3.2 Mélanges

Description du mélange :

Nom de la substance	Identifiant	% en poids	Classement selon. à SGH	Pictogrammes
Terbutryne	n ° CAS 886-50-0	0,0015 – <0. 015	Toxicité aiguë. 4 / H302 Skin Sens. 1B / H317 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	 
2- octyl-2H-isothiazole-3- sur	n ° CAS 26530-20-1 Numéro CE 247-761-7 Numéro d'index 613-112-00-5 REACH Rég. Non 01-2120768921-45-xxxx	0,0015 – <0. 015	Toxicité aiguë. 3/H301 Tox. Aiguë. 3/H311 Tox. Aiguë. 2/H330 Correction de la peau. 1/H314 Barrage oculaire. 1/H318 Skin Sens. 1A / H317 <u>Aquatique Aigu 1/H400</u> Aquatique Chronique 1 / H410	  
Masse réactionnelle du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one et 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-un	n ° CAS 55965-84-9 Numéro d'index 613-167-00-5 REACH Rég. Non 01-2120764691-48-xxxx	0,001 – < 0,0 015	Toxicité aiguë. 3/H301 Tox. Aiguë. 2/H310 Tox. Aiguë. 2/H330 Corr. Barrage oculaire 1C/ H314. 1 / H318 Skin Sens. 1A / H317 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	  

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

Nom de la substance	Conc. spécifique. Limites	Facteurs M	A MANGÉ	Voie d'exposition
Terbutryne	-	Facteur M (aigu) = 100 Facteur M (chronique) = 100	500mg/kg	oral
2-octyl-2H-isothiazole-3-sur	Sensibilité cutanée 1A ; H317 : C ≥ 0,0015 %	Facteur M (aigu) = 100 Facteur M (chronique) = 100	125mg/kg 300mg/kg 0,5mg/l/ 4h 0,27mg/l/ 4h	oral dermique inhalation : vapeur inhalation : poussière/ brume
Masse réactionnelle du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one et 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-un	Correction de la peau. 1C ; H314 : C ≥ 0,6 % Irrit. cutanée. 2 ; H315 : 0,06 % ≤ C < 0,6 % Barrage oculaire. 1 ; H318 : C ≥ 0,6 % Irrit. 2 ; H319 : 0,06 % ≤ C < 0,6 % Sensibilité cutanée 1A ; H317 : C ≥ 0,0015 %	Facteur M (aigu) = 100 Facteur M (chronique) = 100	100mg/kg 50mg/kg 0,5mg/l/ 4h 0,05mg/l/ 4h	oral dermique inhalation : vapeur inhalation : poussière/ brume

Pour le texte intégral des abréviations : voir la SECTION 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Ne laissez pas la personne concernée sans surveillance. Éloignez la victime de la zone dangereuse. Gardez la personne affectée au chaud, immobile et couverte. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Dans tous les cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, demander un avis médical. En cas d'inconscience, placer la personne en position de récupération. Ne donnez jamais rien par voie orale.

Après inhalation

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, consultez immédiatement un médecin et commencez les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Suite à un contact cutané

Laver avec beaucoup de savon et d'eau.

Après un contact visuel

Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Irriguer abondamment avec de l'eau propre et fraîche pendant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (uniquement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Les symptômes et les effets ne sont pas connus à ce jour.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun.

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction Moyens

d'extinction appropriés

Eau pulvérisée, Mousse résistante à l'alcool, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées, Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie au milieu environnant, Ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau, Collecter séparément les eaux d'extinction contaminées, Combattre l'incendie avec les précautions normales à une distance raisonnable.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettez les personnes en sécurité.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/pulvérisations/gaz.

6.2 Précautions environnementales

Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et souterraines. Conserver l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Conseils sur la

façon de contenir un déversement

Couverture des canalisations

Conseils pour nettoyer un déversement

Essuyer avec un matériau absorbant (par exemple chiffon, polaire). Collecter les déversements : Sciure de bois, Kieselgur (diatomite), Sable, Liant universel

Techniques de confinement appropriées

Utilisation de matériaux adsorbants.

Autres informations relatives aux déversements et rejets

Placer dans des conteneurs appropriés pour l'élimination. Aérer la zone affectée.

6.4 Référence à d'autres sections

Produits de combustion dangereux : voir section 5. Équipement de protection individuelle : voir section 8. Matières incompatibles : voir section 10. Considérations relatives à l'élimination : voir section 13.

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute

sécurité Recommandations

Mesures pour prévenir les incendies ainsi que la génération d'aérosols et de poussières

Utiliser une ventilation locale et générale. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

- Conseils en matière d'hygiène générale du travail

Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Retirez les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Ne conservez jamais de nourriture ou de boisson à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais de produits chimiques dans des récipients normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Contrôle des effets

Protégez-vous contre les expositions externes, telles que

gel

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Voir la section 16 pour un aperçu général.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (Limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Conseil- essayer	Nom de agent	n ° CAS	Iden- tifier	VME [ppm]	VME [mg / m ³]	STEL [ppm]	STEL [mg / m ³]	Plafond- ing-C [ppm]	Plafond- ing-C [mg / m ³]	Nota- tion	Source
À	2-octyl-2H-iso- thiazol-3-one	26530- 20-1	MAK		0,05				0,05	je, H	GKV
À	masse de réaction de : 5-chloro-2- méthyl-2H-iso- thiazol-3-one et 2-méthyl- 2H -isothiazole- 3-un (3:1)	55965- 84-9	MAK		0,05						GKV

Notation

Plafond-C : la valeur plafond est une valeur limite au-dessus de laquelle l'exposition ne doit pas se produire, absorbée par la peau
H : fraction inhalable
je : limite d'exposition à court terme : valeur limite au-dessus de laquelle l'exposition ne doit pas se produire et qui est liée à une période de 15 minutes (sauf indication contraire)
STEL : limite d'exposition à court terme : valeur limite au-dessus de laquelle l'exposition ne doit pas se produire et qui est liée à une période de 15 minutes (sauf indication contraire)
VME : moyenne pondérée dans le temps (limite d'exposition à long terme) : mesurée ou calculée par rapport à une période de référence de 8 heures moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom du sous-position	n ° CAS	Fin-indiquer	Seuil niveau	protection objectif, itinéraire de exposition	Utilisé dans	Délai d'exposition
Masse de réaction de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	55965-84-9	DNEL	0,02mg/m ³	humain, inhalateur-ory	travailleur (en-industrie)	chronique - locale effets
Masse de réaction de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	55965-84-9	DNEL	0,04mg/m ³	humain, inhalateur-ory	travailleur (en-industrie)	aigu - effet local <small>des défauts</small>

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom du sous-position	n ° CAS	Fin-indiquer	Seuil niveau	Organisme	Environnemental compartiment	Délai d'exposition
2-octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	PNEC	2,2 µg/l	organe aquatique-ismes	eau fraiche	court terme (seule instance)
2-octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	PNEC	0,22 µg/l	organe aquatique-ismes	eau de mer	court terme (seule instance)
2-octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	PNEC	47,5 µg/kg	organe aquatique-ismes	sédiments d'eau douce ment	court terme (seule instance)
2-octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	PNEC	4,75 µg/kg	organe aquatique-ismes	sédiments marins ment	court terme (seule instance)
2-octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	PNEC	8,2 µg/kg	terrestre ou-ganismes	sol	court terme (seule instance)
Masse de réaction de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	55965-84-9	PNEC	3,39 µg/l	organe aquatique-ismes	eau fraiche	court terme (seule instance)
Masse de réaction de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	55965-84-9	PNEC	3,39 µg/l	organe aquatique-ismes	eau de mer	court terme (seule instance)

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom du sous-position	n ° CAS	Fin-indiquer	Seuil niveau	Organisme	Environnemental compartiment	Délai d'exposition
Masse de réaction de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	55965-84-9	PNEC	0,23mg/l	organe aquatique-ismes	traitement des eaux usées-usine de construction (STP)	court terme (seule instance)
Masse de réaction de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	55965-84-9	PNEC	0,027mg/kg	organe aquatique-ismes	sédiments d'eau douce ment	court terme (seule instance)
Masse de réaction de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	55965-84-9	PNEC	0,027mg/kg	organe aquatique-ismes	sédiments marins ment	court terme (seule instance)
Masse de réaction de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	55965-84-9	PNEC	0,01mg/kg	terrestre ou-ganismes	sol	court terme (seule instance)

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aération générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle) Protection

des yeux/du visage

Portez une protection pour les yeux/le visage.

Protection des yeux/du visage



Portez une protection pour les yeux/le

visage. Protection de la peau

- Protection des mains

Portez des gants adaptés. Des gants de protection contre les produits chimiques conviennent, qui sont testés selon la norme EN 374. Vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité avant utilisation. Si vous souhaitez réutiliser les gants, nettoyez-les avant de les enlever et aérez-les bien. Pour des usages particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance aux produits chimiques des gants de protection mentionnés ci-dessus en collaboration avec le fournisseur de ces gants.

- Autres mesures de protection

Prenez des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection cutanée préventive (crèmes/pommades barrières) est recommandée. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.

Contrôles de l'exposition environnementale

Utiliser un contenant approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et souterraines.

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide(pâte)
Couleur	différent
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	incombustible
Limites d'explosivité inférieure et supérieure	non déterminé
Point d'éclair	non déterminé
La température d'auto-inflammation	non déterminé
température de décomposition	non pertinent
PH)	8
Viscosité cinématique	non déterminé

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau	miscible en toute proportion
-----------------------	------------------------------

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Cette information n'est pas disponible
---	--

Pression de vapeur	32 hPa à 25 °C
--------------------	----------------

Densité et/ou densité relative

Densité	1 800 g/l
Densité de vapeur relative	les informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules	non pertinent(liquide)
---------------------------------	------------------------

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon. au SGH (dangers physiques) : non pertinent
---	--

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité	Complètement miscible à l'eau.
--------------------	--------------------------------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant les incompatibilités : voir ci-dessous « Conditions à éviter » et « Matériaux incompatibles ».

10.2 Stabilité chimique

Voir ci-dessous « Conditions à éviter ».

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Il n'existe aucune condition spécifique connue qui doit être évitée.

10.5 Matériaux incompatibles

Il n'y a aucune information supplémentaire.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux raisonnablement anticipés produits à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et du chauffage ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux : voir section 5.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Les

données d'essai ne sont pas disponibles pour le mélange complet.

Procédure de classement

La méthode de classification du mélange est basée sur les ingrédients du mélange (formule d'additivité).

Classification selon GHS (1272/2008/CE, CLP) Toxicité

aiguë

Ne doit pas être classé comme toxique de manière aiguë.

Estimation de la toxicité aiguë (ATE) des composants du mélange			
Nom de la substance	n ° CAS	Voie d'exposition	A MANGÉ
Terbutryne	886-50-0	oral	500mg/kg
2-octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	oral	125mg/kg
2-octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	dermique	300mg/kg
2-octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	inhalation : vapeur	0,5mg/l/4h

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

Estimation de la toxicité aiguë (ATE) des composants du mélange			
Nom de la substance	n ° CAS	Voie d'exposition	A MANGÉ
2-octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	inhalation : poussière/brouillard	0,27 mg/l/4h
Masse réactionnelle de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	55965-84-9	oral	100mg/kg
Masse réactionnelle de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	55965-84-9	dermique	50mg/kg
Masse réactionnelle de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	55965-84-9	inhalation : vapeur	0,5mg/l/4h
Masse réactionnelle de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	55965-84-9	inhalation : poussière/brouillard	0,05mg/l/4h

Corrosion/irritation cutanée

Ne doit pas être classé comme corrosif/irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Ne doit pas être classé comme étant gravement nocif pour les yeux ou irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Contient une masse réactionnelle de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one, 2-Octyl-2H-isothiazol-3-on. Peut déclencher une réaction allergique

Classification Octylisothiazolinone :

Non sensibilisant pour la peau sur la base des résultats de mélanges similaires testés selon les principes de transfert conformément à l'article 9 (4) du règlement CLP ; OCDE 429 LLNA (souris) - Non sensibilisant pour la peau - S4565 / S4568 / S5145 / S5147.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ne doit pas être classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

Ne doit pas être classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Ne doit pas être classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Ne doit pas être classé comme substance toxique pour un organe cible spécifique (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Ne doit pas être classé comme substance toxique pour un organe cible spécifique (exposition répétée).

Risque d'aspiration

Ne doit pas être classé comme présentant un risque d'aspiration.

11.2 Informations sur d'autres dangers Il n'y a

aucune information supplémentaire.

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange					
Nom du sous-position	n ° CAS	Point de terminaison	Valeur	Espèces	Exposition temps
Masse de réaction de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	55965-84-9	CL50	0,07mg/l	poisson	14 jours
Masse de réaction de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	55965-84-9	CE50	> 0,18mg/l	invertébré aquatique les taux	21 jours
Masse de réaction de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	55965-84-9	ErC50	45,6 µg/l	algues	120 heures

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité des composants du mélange						
Nom du sous-position	n ° CAS	Processus	Dégradation taux	Temps	Méthode	Source
Réaction masse de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-un et 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-un	55965-84-9	dioxyde de carbone-génération d'idées	38,8 %	29 jours		ECHA

12.3 Potentiel de bioaccumulation Les

données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange				
Nom de la substance	n ° CAS	FBC	Journal KOW	DBO5/DCO
2-octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	2,92	2,61 (valeur pH : 7, 25 °C)	

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange				
Nom de la substance	n ° CAS	FBC	Journal KOW	DBO5/DCO
Masse réactionnelle de la 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de la 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	55965-84-9	54	≥-0,34 - ≤0,63 (valeur pH : 7, 10 °C)	

12.4 Mobilité dans le sol Les données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Les données ne sont pas disponibles.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques perturbateurs endocriniens (EDC)				
Nom de la substance	n ° CAS	Chat combiné-egorie	Santé humaine catégorie	Chat sauvage-egorie
Terbutryne	886-50-0	CAT1	CAT1	CAT3b

Légende

CAT1

Catégorie 1 – preuve de perturbation endocrinienne chez au moins une espèce utilisant des animaux intacts

CAT3b

3b – aucune preuve de perturbation endocrinienne ou aucune donnée disponible

12.7 Autres effets indésirables Les données ne sont pas disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Codes de déchets/désignations de déchets selon LoW

15 01 02 : Emballages plastiques

08 01 12 : Déchets de peintures et vernis autres que ceux mentionnés au 08 01 11

Informations relatives à l'évacuation des eaux usées

Ne pas vider dans les égouts. Éviter le rejet dans l'environnement. Se référer aux instructions spéciales/fiches de données de sécurité.

Traitement des déchets de conteneurs/emballages

Les colis entièrement vidés peuvent être recyclés. Manipulez les colis contaminés de la même manière que la substance elle-même.

Remarques

Veillez tenir compte des dispositions nationales ou régionales pertinentes. Les déchets doivent être séparés en catégories qui peuvent être traitées séparément par les installations de gestion des déchets locales ou nationales.

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	non soumis à la réglementation des transports
14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU	non pertinent
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	aucun
14.4 Groupe d'emballage	non attribué
14.5 Risques environnementaux	non dangereux pour l'environnement selon. à la réglementation sur les marchandises dangereuses
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur II	n'y a aucune information supplémentaire.
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	La cargaison n'est pas destinée à être transportée en vrac.

Informations pour chacun des Règlements types de l'ONU

Transport de marchandises dangereuses par route, rail et voie navigable (ADR/RID/ADN) - Informations complémentaires

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)							
Nom du sous-position	Nom acc. entré-inventaire	CAS Non	Numéro CE	Type de ré-inscription	Remarques	Restreindre-tion	Nor
CrystalTop (tous Structures)	ce produit répond les critères de classification selon l'Annexe XVII de la réglementation n° 1272/2008/CE			1907/2006/Annexe CE XVIIIe	Sous-liquide positions ou des mélanges complets remplir le criteria pour tout du suivi-danger cours ou catégories exposé dans An-suivant I à Reg-réglementation (CE) N° 1272/2008 :	R3	3

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)							
Nom du sous-position	Nom acc. entrer-inventaire	CAS Non	Numéro CE	Type de ré-inscription	Remarques	Restreindre-tion	Non
					(a) danger classes 2.1 à 2.4, 2.6 et Types 2.7, 2.8 A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 type A à F ; (b) danger classes 3.1 à 3.6, 3.7 ad-effets de vers sur le sexuel fonction et la fertilité ou sur développement, 3.8 effets autre que effet narcotique défauts, 3.9 et 3.10 ; (c) danger classe 4.1 ; (d) danger classe 5.1.		
Masse de réaction de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one		55965-84-9					
2-octyl-2H-isothiazol-3-on		26530-20-1	247-761-7				
Terbutryne		886-50-0					

Légende

R3

1. Ne doit pas être utilisé dans :

- les articles ornementaux destinés à produire des effets de lumière ou de couleur au moyen de différentes phases, par exemple dans les lampes ornementales et les candeliers,
- des trucs et des blagues,
- les jeux pour un ou plusieurs participants, ou tout article destiné à être utilisé comme tel, même présentant des aspects ornementaux,

2. Les articles non conformes au paragraphe 1 ne sont pas mis sur le marché.

3. Ne sont pas mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, sauf nécessité fiscale, ou un parfum, ou les deux, s'ils:

- peuvent être utilisés comme combustible dans les lampes à huile décoratives destinées au grand public, et
- présentent un risque d'aspiration et sont étiquetés H304.

4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huile décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN). 5. Sans préjudice de la mise en œuvre d'autres dispositions de l'Union relatives à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, les fournisseurs veillent, avant la mise sur le marché, à ce que les exigences suivantes soient respectées: a) les huiles lampantes, étiquetées avec H304, destinés à la fourniture au grand public portent la mention visible, lisible et indélébile suivante :

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

Légende

- « Gardez les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants » ; et, d'ici le 1er décembre 2010, « une simple gorgée d'huile de lampe – ou même aspirer la mèche d'une lampe – peut entraîner des lésions pulmonaires potentiellement mortelles » ;
b) depuis le 1er décembre 2010, les liquides pour briquets à briquet, étiquetés H304, destinés à être distribués au grand public sont marqués de manière lisible et indélébile comme suit: «Une simple gorgée de liquide à briquet pour barbecue peut entraîner des lésions pulmonaires potentiellement mortelles»;
c) les lampes à huile et les briquets de gril, étiquetés H304, destinés à la fourniture au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques n'excédant pas 1 litre au plus tard le 1er décembre 2010.»;

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste candidate aucun des ingrédients n'est répertorié

Directive relative à la restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des ingrédients n'est répertorié

Règlement relatif à l'établissement d'un registre européen des rejets et transferts de polluants (PRTR)

aucun des ingrédients n'est répertorié

Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Liste des polluants (DCE)			
Nom de la substance	n ° CAS	Inscrit dans	Remarques
Masse réactionnelle du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one et 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one		un)	
Terbutryne	886-50-0	b)	
Terbutryne	886-50-0	c)	
Terbutryne		un)	

Légende

- UN) Liste indicative des principaux polluants
B) Liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau
C) Normes de qualité environnementale pour les substances prioritaires et certains autres polluants

Règlement sur la commercialisation et l'utilisation des précurseurs d'explosifs Non pertinent.

Règlement sur les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Prescriptions nationales (Autriche) Ordonnance

sur les liquides combustibles (VbF)

non attribué (point d'éclair supérieur à 55 °C, miscible à l'eau)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique des substances contenues dans ce mélange n'a été réalisée.

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

SECTION 16 : Autres informations

Indication des changements (fiche de données de sécurité révisée)

Section	Ancienne entrée (texte/valeur)	Entrée réelle (texte/valeur)	Sécurité-pertinent fourni
2.2		- Informations complémentaires sur les dangers : modification du listing (tableau)	Oui
2.2.1.7	- Ingrédients dangereux pour l'étiquetage : 2-octyl-2H-isothiazol-3-one, masse réactionnelle de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-un		Oui
3.2		Description du mélange : : changement de listing (tableau)	Oui
3.2		Description du mélange : : changement de listing (tableau)	Oui
8.1		Valeurs limites d'exposition professionnelle (Limites d'exposition sur le lieu de travail) : changement dans le listing (tableau)	Oui
8.1		DNEL pertinents des composants du mélange: changement dans le listing (tableau)	Oui
11.1		Estimation de la toxicité aiguë (ETA) des composants éléments du mélange : changement dans le listing (tableau)	Oui
11.1	Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ne doit pas être classé comme une sensibilisation respiratoire ou cutanée. sensibilisant cutané. Classification Octylisothiazolinone : Non sensibilisant pour la peau d'après les résultats de mélanges similaires testés selon les principes de transfert conformément à l'article 9, paragraphe 4 du règlement CLP ; OCDE 429 LLNA (souris) - Non sensibilisant pour la peau - S4565 / S4568 / S5145/S5147.	Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Contient Masse réactionnelle de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one, 2-octyl-2H-isothiazol-3-on. Peut produire une réaction allergique. action Classification Octylisothiazolinone : Non sensibilisant pour la peau d'après les résultats de mélanges similaires testés selon les principes de transfert conformément à l'article 9, paragraphe 4 du règlement CLP ; OCDE 429 LLNA (souris) - Non sensibilisant pour la peau - S4565 / S4568 / S5145/S5147.	Oui
12.1		Toxicité aquatique (chronique) des composants éléments du mélange : changement dans le listing (tableau)	Oui
12.2		Dégradabilité des composants du mélange: changement dans le listing (tableau)	Oui

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

Section	Ancienne entrée (texte/valeur)	Entrée réelle (texte/valeur)	Sécurité-pertinent fourni
13.1	Codes de déchets/désignations de déchets selon LoW Les déchets organiques contiennent substances dangereuses : 15 01 02 : Emballages en plastique 08 01 12 : Déchets de peintures et vernis autres que ceux mentionnés au 08 01 11		Oui
13.1		Les codes de déchets/désignations de déchets en fonction de Faible : 15 01 02 : Emballages en plastique 08 01 12 : Déchets de peintures et vernis autres que ceux mentionnés au 08 01 11	Oui
15.1		Liste des polluants (DCE) : évolution de la liste (tableau)	Oui
16		Abréviations et acronymes: changement dans le listing (tableau)	Oui
16		Liste des phrases pertinentes (code et complet texte tel qu'indiqué dans les sections 2 et 3) : changement dans le listing (tableau)	Oui

Abréviations et acronymes

Abr.	Descriptions des abréviations utilisées
Toxicité aiguë.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures)
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatique Aigu	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Aquatique Chronique	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
A MANGÉ	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
DBO	Demande biochimique d'oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service (service qui tient à jour la liste la plus complète des substances chimiques)
Plafond-C	Valeur plafond
CLP	Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des sous-produits. positions et mélanges

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

Abr.	Descriptions des abréviations utilisées
LA MORUE	La demande chimique en oxygène
DGR	Règlement sur les marchandises dangereuses (voir IATA/DGR)
DNEL	Niveau dérivé sans effet
CE50	Concentration efficace 50 %. L'EC50 correspond à la concentration d'un produit testé substance provoquant des changements de 50 % dans la réponse (par exemple sur la croissance) au cours d'une période spécifiée intervalle de temps
Numéro CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et liste NLP) est la source des codes à sept chiffres. Numéro CE, un identifiant des substances disponibles dans le commerce au sein de l'UE (Union européenne)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées
ErC50	≡ EC50 : dans cette méthode, la concentration de la substance d'essai qui donne lieu à une réduction soit de la croissance (EbC50), soit du taux de croissance (ErC50) par rapport au témoin
Barrage oculaire.	Gravement nocif pour les yeux
Irritation des yeux.	Irritant pour les yeux
SGH	"Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations Unies
GKV	Grenzwerteverordnung
IATA	Association du transport aérien international
IATA/DGR	Règlement sur les marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA)
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
numéro d'index	Le numéro d'index est le code d'identification attribué à la substance dans la partie 3 de l'Annexe VI du règlement (CE) n° 1272/2008
CL50	Concentration létale 50% : la CL50 correspond à la concentration d'un produit testé substance provoquant une mortalité de 50 % pendant un intervalle de temps spécifié
log KOW	n-Octanol/eau
Faible	Liste des déchets
Facteur M	Signifie un facteur multiplicateur. Elle s'applique à la concentration d'une substance classée dangereuse pour le milieu aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique de catégorie 1, et permet d'en déduire par la méthode de sommation la classification d'un mélange en dans laquelle la substance est présente
PNL	Plus de polymère
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prévue sans effet

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

Abr.	Descriptions des abréviations utilisées
ppm	Parties par million
ATTEINDRE	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
DÉBARRASSER	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses <small>marchandises par chemin de fer)</small>
Correction de la peau.	Corrosif pour la peau
Irritation de la peau.	Irritant pour la peau
Peau Sens.	Sensibilisation cutanée
STEL	Limite d'exposition à court terme
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
VME	Pondérée dans le temps
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport de marchandises dangereuses par route, rail et voie navigable (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Règlement sur les marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA).

Procédure de classement

Propriétés physiques et chimiques : La classification est basée sur le mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement : La méthode de classification du mélange est basée sur les composants du mélange (formule d'additivité).

Liste des phrases pertinentes (code et texte intégral comme indiqué dans les sections 2 et 3)

Code	Texte
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact avec la peau.
H311	Toxique par contact avec la peau.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H318	Provoque de graves lésions oculaires.
H330	Mortel en cas d'inhalation.
H400	Très toxique pour la vie aquatique.

CrystalTop (toutes les structures)

Numéro de version : GHS 3.0
Remplace la version du : 12/06/2022 (GHS 2)

Révision
20/12/2022

Code	Texte
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été compilée et est uniquement destinée à ce produit.